CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E136593** **VALABLE JUSQU'AU** **25/10/2027**

ÉDITÉ LE **25/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/09/2007
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 09/03/2023
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 500026638

Siret : **500 026 638 00014**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 0009031342-0

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 113252182003

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 113252182S003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **A.C.C.P**

8 CHEMIN DU GAROUTIER
13600 LA CIOTAT

Téléphone : 04 42 71 41 51 **Fax :**
Portable : 06 50 41 92 83

Site Internet : http://accp-laciotat.fr
E-mail : accp13600@gmail.com

Responsabilité légale :
ACCIARO JEAN GÉRANT

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	16/09/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/10/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	17/11/2026
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	17/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	17/11/2026
o Panneaux solaires photovoltaïques	18/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.